

Petro-Canada a tenté d'obtenir des concessions dans le secteur norvégien de la mer du Nord. La société a présenté des soumissions au cours des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rondes de concessions et a réussi au cours de la 4<sup>e</sup> ronde à obtenir un intérêt de 5 % dans le Block 30/3 qui, si l'on se fie aux activités de forage entreprises à ce jour, semble très prometteur.

d) Exemples de réussites canadiennes récentes

La Huntec (70) Limited, de Scarborough (Ontario), a vendu des systèmes de profilage sous-marin évalués à 800 000 \$ directement à la Norwegian Continental Shelf Institute (IKU) de Bergen et à la Geoteam A/S, une entreprise géophysique privée d'Oslo. Cette percée sur le marché norvégien est directement attribuable à la participation de Huntec à l'ONS de Stavanger.

La Farr International (79) Ltd., d'Edmonton (Alberta), est devenue un fournisseur important de pinces mécaniques pour les opérateurs de plates-formes du plateau continental, avec des ventes dépassant actuellement 1,5 million de dollars canadiens. L'équipement de la Farr a été introduit sur le marché norvégien grâce à l'exposition pétrolière OFFSHORE EUROPE à Aberdeen, en Écosse.

La Marystown Shipyard Limited, de Marystown (Terre-Neuve), a livré quatre vaisseaux de plongée et d'approvisionnement et cinq remorqueurs d'ancre d'une valeur totale approximative de 100 millions de dollars à des opérateurs norvégiens au large des côtes. Ces commandes font suite à la visite en Norvège d'une délégation ministérielle de Terre-Neuve.

La Northern Telecom Limitée, de Montréal, a récemment livré quatre systèmes SL-1 PABX à la Mobil Exploration Norway Inc., et un SL-1 PABX à la Amoco Norway Oil Co. La valeur totale de ces systèmes est évaluée à quelque 1,25 million de dollars.

e) Entraves du marché

Les principales entraves auxquelles les exportateurs canadiens doivent faire face comprennent la politique de "norvégisation", la concurrence étrangère bien implantée, caractérisée par un préjugé favorable à l'égard des produits manufacturés aux États-Unis, l'absence de connaissances quant aux compétences canadiennes et l'interprétation norvégienne de la coopération industrielle. L'article 54 du décret royal du 8 décembre 1972 expose la politique de "norvégisation" dans le secteur de l'exploration et de l'exploitation du pétrole du plateau continental norvégien. Il énonce que: